

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2013

**OBJET :**

**Décision modificative n° 2 au budget 2013**

**Rapporteur : MME MERCIER**

Délibération n°23

**EXPOSE DES MOTIFS**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2013 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

**En dépenses de fonctionnement :**

- Chapitre 011 - «Charges à caractère général» : - 10 000 €

Il est proposé de basculer du chapitre 011 au chapitre 65 les crédits inscrits initialement pour la régularisation des cotisations patronales de retraite d'un ancien maire.

- Chapitre 012 - «Charges de personnel» : + 10 800 €

Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur ce chapitre pour prendre en charge l'indemnisation d'une stagiaire jusqu'à la fin de l'exercice et pour procéder à la régularisation comptable d'un débit d'office opéré en 2009.

- Chapitre 65 - «Autres charges de gestion courante» : + 17 708 €

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires sur ce chapitre pour prendre en charge les subventions accordées par le conseil municipal lors de ses dernières réunions et régulariser les cotisations patronales de retraite d'un ancien maire, budgétées initialement au chapitre 011.

- Chapitre 66 - «Charges financières» : - 2 000 €

Il est possible de réduire les crédits ouverts sur ce chapitre avec la baisse des taux d'intérêts constatée sur l'exercice.

- Chapitre 023 - «Virement à la section d'investissement» : + 4 675,79 €

Les recettes supplémentaires dégagées depuis le début de l'année permettent de générer un complément d'épargne sur l'exercice.

#### **En recettes de fonctionnement :**

- Chapitre 73 - «Impôts et taxes» : + 25 508 €

Cette ouverture de crédits correspond à une attribution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle non budgétée initialement.

- Chapitre 74 - «Dotations et participations» : - 4 324,21 €

Considérant les recettes encaissées depuis le début de l'année, la commune devrait percevoir un produit total de taxe additionnelle aux droits de mutation inférieur aux prévisions.

#### **En dépenses d'investissement :**

- Chapitre 16 - «Emprunts et dettes assimilées» : + 2 000 €

La diminution des taux d'intérêts depuis le début de l'année permet à la collectivité d'amortir davantage de capital, s'agissant d'emprunts à échéance constante.

- Opération 97 - «Réhabilitation de la salle des fêtes» : + 2 675,79 €

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires sur ce chapitre-opération pour prendre en charge le solde d'une prestation d'ordonnancement de chantier.

### En recettes d'investissement :

- Chapitre 021 - «Virement de la section de fonctionnement» :  
+ 4 675,79 €

Cette somme correspond à l'excédent d'épargne dégagé sur la section de fonctionnement.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Chap. 011 – Charges à caractère général</b> 6226 – <i>Honoraires</i>	- 10 000,00 € - 10 000,00 €	
<b>Chap. 012 – Charges de personnel</b> 64131 – <i>Rémunérations principales (non-titulaires)</i> 6455 – <i>Cotisations d'assurance statutaire</i>	+ 10 800,00 € € + 3 000,00 € + 7 800,00 €	
<b>Chap. 65 – Autres charges de gestion courante</b> 6531 – <i>Indemnités des élus</i> 6574 – <i>Subventions aux associations</i>	+ 17 708,00 € € + 10 000,00 € € + 7 708,00 €	
<b>Chap. 66 – Charges financières</b> 66111 – <i>Intérêts réglés à l'échéance</i>	- 2 000,00 € - 2 000,00 €	
<b>Chap. 023 – Virement à la section d'investissement</b> 023 – <i>Virement à la section d'investissement</i>	+ 4 675,79 € + 4 675,79 €	
<b>Chap. 73 – Impôts et taxes</b> 7381 – <i>Taxe additionnelle aux droits de mutation</i>		- 4 324,21 € - 4 324,21 €
<b>Chap. 74 – Impôts et taxes</b> 74832 – <i>Fonds Départemental de la TP</i>		+ 25 508,00 € + 25 508,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
<b>Chap. 023 – Virement à la section d'investissement</b> 023 – <i>Virement à la section d'investissement</i>		+ 4 675,79 € + 4 675,79 €
<b>Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées</b> 1641 – <i>Emprunts en euros</i>	+ 2 000,00 € + 2 000,00 €	
<b>Op. 97 – Réhabilitation de la salle des fêtes</b> 2313 – <i>Immobilisations en cours</i>	+ 2 675,79 € + 2 675,79 €	

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à + 21 183,79 € en section de fonctionnement et à + 4 675,79 € en section d'investissement.

### **PROPOSITION**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 2 au budget 2013 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, 3 oppositions (M. CAUSERO, MME POYDENOT et MME DION), accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 17 décembre 2013.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**